

OÙ SE RENSEIGNER

Pour toute question et prise de rendez-vous :

Association Habitat et Développement
de la Mayenne

21, rue de l'ancien Evêché
53000 LAVAL

Téléphone : 02.43.91.19.91

Mèl : HD53@wanadoo.fr



D'autres renseignements sur les sites :

www.habitermieux.fr

www.mayenne.gouv.fr

Comment s'y rendre ?



Habiter mieux, c'est un programme ambitieux lancé par l'État dans le cadre du Grand Emprunt : "Investissement d'avenir".

En 7 ans, l'État va investir 500 millions d'euros et l'Anah 750 millions d'euros dans le programme Habiter Mieux.

Son objectif : aider 300 000 ménages à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Habiter Mieux peut être complété par d'autres aides, distribuées par les collectivités locales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le réseau PROCIVIS (prêts sans intérêt), la MSA, les fournisseurs d'énergie...

La Communauté d'Agglomération de Laval, délégataire des aides à la pierre de l'État, et le Conseil Général de la Mayenne ont, chacun, signé un Contrat Local d'Engagement avec l'État et l'Anah pour mettre en place ce dispositif.

Les communautés de communes ont la possibilité d'apporter des aides complémentaires en signant un protocole avec l'État et l'Anah.



→ **BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**

OUI, C'EST POSSIBLE AVEC HABITER MIEUX !

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.



Avril 2011



→ HABITER MIEUX C'EST QUOI ?

→ HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE NOUVELLE

pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- bien vous chauffer,
- diminuer vos factures d'énergie

Habiter mieux, c'est :

- Une aide forfaitaire d'un montant minimum de **1 100 €** au titre des "Investissements d'avenir". Elle est versée en complément des **aides aux travaux** de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).
- Une aide complémentaire peut éventuellement vous être accordée par votre conseil général, votre communauté de communes... **Dans ce cas, l'aide Habiter Mieux est augmentée du même montant** (dans la limite de 500 €).

→ HABITER MIEUX, C'EST UN ACCOMPAGNEMENT

PERSONNALISÉ réalisé pour vous par l'organisme dont l'adresse figure au dos de ce document.

Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser le **diagnostic thermique** de votre logement,
- élaborer avec vous **votre projet de travaux**,
- monter votre **dossier de financement** de A à Z
- **suivre avec vous** le bon déroulement de vos travaux.

EXEMPLE

De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de **10 000 € HT** ?

→ AVEZ-VOUS DROIT À HABITER MIEUX ?

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

→ VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

→ VOS CONDITIONS DE RESSOURCES

Le revenu annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources (en €)
1	11 358
2	16 611
3	19 978
4	23 339
5	26 715
Par personne supplémentaire	+ 3 365

Il s'agit du revenu fiscal de référence qui figure sur l'avis d'imposition de l'année n-1.



→ LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE LOGEMENT

- Il doit être achevé **au 1er juin 2001**.
- Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'État comme un prêt à taux zéro depuis **5 ans**.

→ LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE

- Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement **d'au moins 25%**.
- Ils ne doivent pas avoir commencé **avant le dépôt de votre dossier**.
- Ils doivent être intégralement réalisés **par des professionnels du bâtiment**.
- Ils doivent être compris dans **la liste des travaux recevables** (listés sur www.anah.fr).



*Pour un "projet de travaux d'amélioration de l'habitat" sur la base d'un ménage aux "ressources modestes". Pour des ménages de ressources moindres, les aides à déduire peuvent atteindre 5 600 €.

AUMINIMUM :

4 100 €
D'AIDES À DÉDUIRE

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt.